

PROCEDURE POUR L'OBTENTION D'UN STAGE ADDITIONNEL DE M1

Un stage additionnel peut être effectué pendant la période d'été entre la fin de l'année de M1 et le début de l'année de M2 aux conditions suivantes :

- le stage doit se dérouler impérativement entre le 13 Juin et le 31 Août 2022
- il doit ménager impérativement 2 semaines de vacances à l'étudiant (qui peuvent être prises avant le 13 Juin si l'étudiant a validé son année de M1 à la première session d'examens)
- l'encadrant responsable de l'étudiant dans le laboratoire d'accueil doit remplir une fiche de stage (version française ou version anglaise) à télécharger sur la page web [Procédure pour réaliser un stage](#) qui doit être retournée Nathalie Dostatni (Nathalie.Dostatni@curie.fr) et Ariane Ramaekers (ariane.ramaekers@curie.fr) à partir du 15 avril
- aucune demande de stage additionnel ne sera examinée avant cette date sauf pour les stages à l'étranger nécessitant une demande de visa.
- après examen de la fiche de stage, l'étudiant sera averti par email si son stage est validé et pourra retirer une convention de stage au secrétariat du master BMC (sciences-master-bmc@sorbonne-universite.fr)
- Conformément à la législation française sur les stages, le stage additionnel fera l'objet d'un compte-rendu de 2 à 3 pages qui devra être retourné à Nathalie Dostatni (Nathalie.Dostatni@curie.fr) et Ariane Ramaekers (ariane.ramaekers@curie.fr) au maximum 8 jours après la fin du stage. Le non-respect de cette règle pourra conditionner l'inscription de l'étudiant dans l'année de M2.